



INFORMATION SUR LA POLITIQUE D'EXÉCUTION ET DE TRAITEMENT DES ORDRES

Conformément à MiFID II, BNP Paribas Fortis doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir aux clients le meilleur résultat possible lors de l'exécution d'ordres ou de la réception et de la transmission d'ordres en leur nom. Afin de se conformer à ces obligations réglementaires, BNP Paribas Fortis a mis en œuvre une politique d'exécution et de traitement des ordres (la Politique d'exécution). La Politique d'exécution est conçue pour vous expliquer la manière dont BNP Paribas Fortis traitera vos ordres et les facteurs pris en considération afin d'obtenir le meilleur résultat possible. La Politique d'exécution fournit des détails supplémentaires concernant l'application de la meilleure exécution pour des produits spécifiques.

Lorsque BNP Paribas Fortis transmet ou exécute un ordre au nom d'un client de détail, le meilleur résultat possible est déterminé en termes de « prix total », ce qui correspond au prix payé pour l'instrument financier et l'ensemble des coûts de transaction associés. Ces coûts peuvent notamment inclure des frais d'exécution, de clearing et de règlement, d'autres frais payés aux tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre ainsi que des frais de change payés pour les transactions sur les instruments financiers traités dans une devise autre que l'euro.

La liste ci-dessous énumère de manière non exhaustive les autres éléments principaux couverts par la Politique d'exécution:

- La portée de la Politique et les cas pour lesquels l'obligation de meilleure exécution s'applique
- Le type de service fourni par BNP Paribas Fortis par classe d'instruments financiers (exécution d'ordres au nom de clients ou réception et transmission d'ordres)
- Les facteurs d'exécution et les critères pris en considération
- Les limitations et les restrictions à la meilleure exécution
- Le traitement des ordres
- Le contrôle et le suivi de l'efficacité de la Politique d'exécution

La Politique d'exécution et son résumé pour les clients de détail peuvent être consultés à partir du site internet de BNP Paribas Fortis MiFID. Ils seront mis à jour au moins une fois par an et à chaque fois qu'une modification importante apportée à BNP Paribas Fortis ou au marché au sens large a une incidence sur nos conditions de traitement et d'exécution des ordres.

Le même site internet permet de consulter les données les plus récentes sur la qualité de l'exécution pour chaque lieu d'exécution listé dans la Politique d'exécution. Le premier ensemble de données sera disponible à la fin du mois d'avril 2018.